

**Conditions de participation au jeu concours**  
**« LOTO EXPRESS » organisé par la Loterie Romande dans ses**  
**points de vente ainsi que sur le site jeux.loro.ch**

Le jeu concours « LOTO EXPRESS » est ouvert à toutes les personnes dès **18 ans révolus**. En cas de participation sur le site jeux.loro.ch, la participation est en outre limitée aux personnes domiciliées en Suisse Romande. La participation à ce jeu concours implique l'adhésion sans limite ni réserve aux présentes conditions de participation. Plusieurs participations par personne sont admises.

Ce jeu concours se déroule **du 17 au 29 janvier 2022**, jusqu'à la clôture des enjeux du dernier tirage du samedi 29 janvier 2022 (ci-après : période promotionnelle).

Pour y prendre part, les joueurs doivent jouer au jeu LOTO EXPRESS (avec BOOST), en engageant sur 3 tirages un montant total égal à CHF 12.- (avec BOOST) dans un point de vente de la Loterie Romande commercialisant ce jeu ou sur le site jeux.loro.ch, durant la période promotionnelle.

Au total, il y a 10'035 lots à gagner répartis en 4 catégories (rangs) de lots, pour une valeur totale de CHF 39'954.20 :

Ordre de tirage	Rang	Lots	Nombre de lots	Valeur unitaire des lots en CHF	Valeur totale des lots en CHF
1 <sup>er</sup> au 10 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup>	Séjour terroir dans la région de Gruyères pour 2 personnes*	10	1'100.-	11'000.-
11 <sup>ème</sup> au 15 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>	TV Samsung 55 pouces**	5	990.84	4'954.20.-
16 <sup>ème</sup> au 35 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	Bon Coop***	20	200.-	4'000.-
36 <sup>ème</sup> au 10'035 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	Enjeu LOEX d'une valeur de CHF 2.- sous forme de Quick-Tips en point de vente ou de crédit de jeu sur le site jeux.loro.ch ****	10'000	2.-	20'000.-
<b>Total des lots</b>			<b>10'035</b>	<b>39'954.20</b>	

\*Séjour comprenant 1 nuit en hôtel 3 étoiles avec petit déjeuner, repas et déplacements en transports publics en 2<sup>ème</sup> classe (conditions sous réserve de modifications). La date du séjour est à définir selon les modalités qui seront communiquées aux gagnants et sous réserve des disponibilités.

\*\*Samsung QE55Q60A 55", 4K, QLED, Tizen-Smart TV.

\*\*\*Bon valable dans tous les canaux de vente du groupe Coop ; durée de validité limitée à 36 mois dès l'activation du bon.

\*\*\*\*L'enjeu LOTO EXPRESS d'une valeur de CHF 2.- correspond à une (1) combinaison de jeu LOTO EXPRESS (BOOST et EXTRA non compris).

Le tirage au sort des gagnants aura lieu le **2 février 2022** sous contrôle notarial dans les locaux de la Loterie Romande. Les résultats du tirage au sort constatés par le notaire seront définitifs.

Les lots et crédits de jeu ne pourront être ni convertis en espèces, ni échangés. Les lots en nature bénéficieront des conditions de garantie et de service après-vente usuelles du fournisseur, la Loterie Romande n'assumant qu'une obligation de délivrance du lot, qui sera entièrement exécutée dès que le titulaire du lot en aura pris livraison.

Les participants consentent, en cas de gain d'un lot de 1<sup>er</sup> ou de 2<sup>ème</sup> rang, à ce que leurs données personnelles soient transmises aux fournisseurs des lots, à savoir MICExperts (DER Touristik Suisse SA) à Lausanne pour le lot de 1<sup>er</sup> rang et Pixium Sàrl à Lausanne pour le lot de 2<sup>ème</sup> rang.

MODALITÉS DE PARTICIPATION EN POINT DE VENTE :

Chaque reçu d'un enjeu LOTO EXPRESS d'un montant égal à CHF 12.- (avec BOOST) pour 3 tirages, émis dans un point de vente de la Loterie Romande durant la période promotionnelle, donne droit à un bon de participation, pour autant qu'il ne soit pas annulé après son émission.

Le bon de participation est imprimé par le terminal à la suite du reçu LOTO EXPRESS. Il est doté d'un numéro unique (ci-après : code) qui participe automatiquement au tirage au sort.

**Dès le 4 février 2022**, les participants qui auront joué en point de vente devront se rendre dans un des points de vente de la Loterie Romande commercialisant le jeu LOTO EXPRESS afin de vérifier si le code de leur bon de participation est gagnant.

- Lots de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>ème</sup> rang : les gagnants devront renvoyer leur bon de participation gagnant à la Loterie Romande, CP 6744, 1002 Lausanne, avec indication écrite de leurs nom(s), prénom(s) et adresse. La Loterie Romande prendra contact avec eux afin de leur fournir les indications nécessaires à l'obtention du lot.
- Lots de 3<sup>ème</sup> rang : les gagnants du 3<sup>ème</sup> rang devront renvoyer leur bon de participation gagnant à la Loterie Romande, CP 6744, 1002 Lausanne, avec indication écrite de ses nom(s), prénom(s) et adresse. Les gagnants recevront leur bon COOP par courrier recommandé.
- Lots de 4<sup>ème</sup> rang : la validation d'un bon de participation gagnant donnant droit à un lot de 4<sup>ème</sup> rang dans l'un des points de vente de la Loterie Romande commercialisant le jeu LOTO EXPRESS génère immédiatement l'émission d'un reçu gratuit correspondant à une (1) grille Quick-Tip LOTO EXPRESS valable pour le tirage LOTO EXPRESS (sans BOOST ni EXTRA) suivant immédiatement cette validation.

Les gagnants qui n'auront pas renvoyé leur bon de participation à la Loterie Romande ou remis leur bon de participation à un point de vente commercialisant le jeu LOTO EXPRESS au plus tard **6 mois après la date du tirage au sort** seront déchus de leur droit au gain.

MODALITÉS DE PARTICIPATION SUR LE SITE JEUX.LORO.CH :

Chaque reçu d'un enjeu LOTO EXPRESS d'un montant égal à CHF 12.- pour 3 tirages (avec BOOST), généré sur le site jeux.loro.ch durant la période promotionnelle, donne droit automatiquement à une participation au jeu concours, pour autant que le joueur ait un compte vérifié au moment du tirage au sort.

Pour le surplus, le Règlement Général des jeux de la Loterie Romande accessibles au travers de sa plateforme de jeu Internet s'applique.

- Lots de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>ème</sup> rang : les gagnants seront informés personnellement par email dès la disponibilité des résultats ; il appartient aux participants de prendre les mesures nécessaires à la bonne réception et à la prise de connaissance de l'email de la Loterie Romande. Les gagnants devront prendre contact avec la Loterie Romande selon les indications fournies, au plus tard **6 mois après la date du tirage au sort** ; à défaut, ils seront déchus de leur droit au gain
- Lots de 3<sup>ème</sup> rang : les gagnants du 3<sup>ème</sup> rang recevront leur bon COOP par courrier recommandé à l'adresse indiquée sur leur compte joueur.
- Lots de 4<sup>ème</sup> rang : les gagnants de 4<sup>ème</sup> rang auront leur compte joueur directement crédité d'un bon de CHF 2.- à faire valoir pour le jeu LOTO EXPRESS. Les joueurs disposent d'un délai de **6 mois dès la date du tirage au sort** pour réaliser un enjeu au jeu LOTO EXPRESS sur le site jeux.loro.ch au moyen de leur crédit de jeu gratuit.

Loterie Romande, janvier 2022